

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

LETTRE BIMENSUELLE

novembre 2004

185



L'ACTUALITÉ

Concours financiers de l'État aux collectivités locales

Après un premier volet, consacré dans la loi de finances pour 2004 à la modification de l'architecture des principales dotations versées aux régions, départements, communes et groupements, le projet de loi de finances pour 2005 se penche sur les modalités de calcul des dotations individuelles, la prise en compte d'autres critères d'attribution et la mise en place d'une plus grande péréquation, dont la nécessité est désormais affirmée dans la Constitution.

C'est la dotation globale de fonctionnement des communes qui fait l'objet des plus importantes modifications, notamment la dotation forfaitaire. Un certain nombre des propositions effectuées par le Comité des finances locales au mois d'avril dernier, mais pas toutes, ont été reprises dans le projet de loi.

La future dotation forfaitaire comportera quatre parts :

- une dotation de base « population », variant de 50 à 125 euros/habitant (soit dans une fourchette de 1 à 2,5), en fonction de la population. L'AMF a souhaité un resserrement de cette fourchette (entre 1 et 2) et la commission des finances de l'Assemblée Nationale a adopté un amendement en ce sens.
- une dotation de base « superficie », correspondant à 3 euros/hectare. Ces deux dotations de base pourront évoluer, à compter de 2006, dans la limite de 75% de l'évolution



de la masse globale de la DGF (choix à effectuer par le CFL).

- une dotation de garantie, dont le montant est calculé une fois pour toutes, correspondant, pour chaque commune, à la différence entre la dotation forfaitaire 2004 et les dotations de base 2005. A compter de 2006, l'évolution annuelle de cette part est fixée à 25% de celle de la masse globale de la DGF (pas de choix pour le CFL).

- une dotation de compensation de la part salaires, déjà intégrée dans la DGF en 2004. A compter de 2006, cette part pourra évoluer dans la limite de 50% de l'évolution de la masse globale de la DGF (choix à effectuer par le CFL).

Il est prévu que la dotation forfaitaire soit figée en 2005, « afin de dégager de meilleures marges pour la péréquation ». Unaniment, les membres de CFL, ainsi que le Bureau de l'AMF, se sont prononcés contre ce gel. La commission des finances de l'Assemblée Nationale a d'ailleurs adopté un amendement fixant à 1% l'évolution en 2005 de la dotation forfaitaire.

D'autres modifications figurent dans le projet de loi et seront présentées dans la prochaine lettre.

Elles concernent : la création d'un potentiel financier, la dotation de solidarité rurale (la dotation de solidarité urbaine faisant l'objet d'un article dans le projet de loi cohésion sociale), la dotation nationale de péréquation et la dotation d'intercommunalité. ■

Éditorial



Coopération franco-allemande : une nouvelle étape

La coopération décentralisée franco-allemande vient de franchir une nouvelle étape avec l'organisation, par l'AMF, d'une rencontre importante réunissant des maires français et d'Outre-Rhin. Elle a permis de confirmer, d'une part, la richesse des relations de coopération engagées entre les collectivités locales françaises et allemandes, d'autre part l'interrogation sur la place des communes dans un espace communautaire élargi à 25 États membres.

Ces échanges, soutenus par la mise en œuvre importante de jumelages, constituent un élément central de l'intégration des collectivités territoriales dans le processus de la construction européenne. Les collectivités doivent contribuer concrètement à cette construction qui ne saurait être le seul fait des États.

À l'issue de cette rencontre, une déclaration commune a été proclamée rappelant l'attachement des collectivités françaises et allemandes au principe de l'autonomie locale et exhortant les communes, et en particulier les associations de communes allemandes et françaises, à agir ensemble. C'est là une condition indispensable à la recherche d'un équilibre entre concurrence et respect de l'intérêt général.

Notre 87^e Congrès de novembre 2004 poursuivra ce débat et bien d'autres encore car de leur résultat dépendra la réussite des réformes engagées.

Daniel Hoeffel

Natation scolaire

La circulaire du 13 juillet 2004 relative à l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires du premier et second degré créait des contraintes supplémentaires de surface d'eau par baigneur, de surveillance et de séparation des publics. Elle aboutissait en pratique à diminuer le nombre d'enfants pouvant bénéficier de l'enseignement de la natation et à restreindre l'accès aux piscines des autres pratiquants. Aussi, l'AMF a saisi la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'Education nationale, pour lui faire part des protestations des maires et demander le retrait de ce texte. Une nouvelle circulaire est en préparation qui atténue ces contraintes sans toutefois y renoncer totalement. Afin de poursuivre les échanges avec le ministère il serait utile aux services de l'Amf de connaître vos difficultés et vos propositions. Contact : Valérie Brassart. Tél. 01 44 18 14 05.

Informations cadastrales

Les communes peuvent désormais déclarer à la CNIL le cédérom VISDGI contenant les informations cadastrales ; il s'agit d'une déclaration simplifiée, qui peut se faire par télédéclaration sur le site de la CNIL (www.cnil.fr), ou par courrier, sur un formulaire à demander à la CNIL (21, rue St-Guillaume 75340 Paris cedex 7 - 01 53 73 22 22). Une note sur les modalités de déclaration et d'utilisation du cédérom est disponible sur le site de l'AMF. Quant aux cédéroms consacrés aux données fiscales, la procédure de déclaration n'est pas encore ouverte mais devrait l'être en novembre.

Code de bonne conduite entre maires et procureurs

Lors du 85^e congrès, le Garde des Sceaux avait annoncé la constitution d'un groupe de travail pour améliorer les relations entre maires et procureurs. Plusieurs propositions, émanant du groupe de travail, composé de 6 maires désignés par l'AMF et de 6 magistrats du ministère public, ont été retenues par le ministre, dont l'élaboration du nouvel article L 2211-2 du CGCT permettant aux parquets de répondre aux demandes d'informations légitimes des maires et la rédaction d'un « code de bonne conduite dans la circulation de l'information entre les maires et le ministère public ». Conjointement élaboré par la Chancellerie et l'AMF, ce document précise, en les illustrant par des

exemples concrets, les trois principes de « solidarité, délicatesse et prudence » qui doivent présider aux relations entre les maires et les procureurs de la République, au nom d'une éthique partagée, fondée sur le respect des missions de chacun et la compréhension de ses sujétions. Il sera adressé parallèlement à tous les maires et aux procureurs généraux en novembre. Dans un souci d'information, le ministère de la Justice a également rédigé un document intitulé « La justice pénale : présentation à l'adresse des maires », prochainement disponible sur le site de l'AMF, à la rubrique « documents ».

Polices municipales

Le Bureau de l'AMF s'est prononcé, lors de sa réunion du 7 octobre, sur diverses mesures envisagées par le ministre délégué à l'Intérieur pour améliorer le statut et le fonctionnement des polices municipales. Un avis favorable a donc été donné à la création d'un cadre d'emploi de catégorie A, destinée à offrir aux maires la possibilité d'assurer un encadrement dans des conditions juridiques sûres, ainsi qu'à un déroulement plus fluide des carrières entre catégories B et C. L'adaptation de la forma-

tion initiale et continue, suivant le profil des candidats, et la simplification des procédures d'agrément et d'assermentation, en particulier en cas de mutation, ont également recueilli l'aval du Bureau. Celui-ci s'est par contre déclaré très réticent à la proposition d'amélioration du régime indemnitaire par le relèvement de 2% de l'indemnité spécifique de fonction versée aux agents de la filière sécurité. Le coût annuel de cette dernière mesure avait en effet été estimé à 5,8 millions d'euros.

Téléphonie mobile

L'Association des maires de France demande aux maires de lui faire connaître les éventuelles difficultés d'application du « Guide des bonnes pratiques », et ce avant la réunion dévaluation prévue le 2 décembre prochain. Contact : Véronique Picard. Tél. 01 44 18 14 07. vpicard@amf.asso.fr

AMF-RÉSEAU

Prochaines assemblées générales des associations départementales de maires
 ■ 13 novembre : Ain ■ 27 novembre : Haute-Saône ■ 10 décembre : Côte-d'Or ■ 11 décembre : Gironde ■ 17 décembre : Bas-Rhin

Plan de cohésion sociale

Réunis le 13 octobre, les maires de la commission de cohésion sociale et de la commission des villes de l'Association des maires de France ont débattu avec Dominique Liger, conseiller spécial auprès de Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale des nouveaux dispositifs d'emplois aidés ouverts aux collectivités territoriales et aux associations. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi qui se substitue aux Contrats Emploi-Solidarité (CES) et Contrats Emploi-Consolidé (CEC) a été globalement bien accueilli. Les maires demandent le maintien du niveau de l'aide accordée par l'Etat. Ils souhaitent également que ces contrats soient déployés aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Le contrat d'avenir a suscité davantage d'interrogations. Le principe d'un pilotage de ces contrats par le maire de résidence n'a pas été contesté mais les maires ont souhaité disposer des moyens nécessaires à cette mission :
 ■ moyens financiers d'abord
 ■ mais aussi moyens de mobilisation de dispositifs de formation ou d'accompagnement nécessaires à la réinsertion professionnelle. Les élus locaux veulent également pouvoir confier cette mission de pilotage aux départements quand ils estiment ne pas être en mesure de l'accomplir. Ils ont par ailleurs regretté que ces contrats ne soient pas nécessairement accompagnés d'un volet formation.

Les partenariats de l'AMF

Les Nouveaux commanditaires

La Fondation de France organise, le 14 décembre à la Maison de la Chimie à Paris, un colloque



consacré au rapport des citoyens à l'art contemporain dans le cadre du développement culturel et de l'aménagement du territoire. La Fondation de France présentera à cette occasion les réalisations du programme «Nouveaux Commanditaires». Avec l'aide des collectivités territoriales, la Fondation de France souhaite donner une nouvelle impulsion à ce dispositif.

Informations sur www.nouveaux-commanditaires.org

Prix Territoria 2004

Le prix Territoria, créé par l'Observatoire National de l'Innovation Publique, récompense les réalisations innovantes, exemplaires et transposables des administrations locales dans chaque domaine d'intervention. Les villes d'Allauch, Boulogne-Billancourt, Charleville-Mé-

zières, Ermont, Nancy, Troyes, Romans, et Saint-Herblain ; les Conseils généraux de Corrèze, du Doubs, des Hauts-de-Seine, du Jura et du Val-d'Oise et le Conseil régional d'Alsace sont les lauréats de l'édition 2004.

Informations : www.territoria.asso.fr

Brikkado

La 9^e édition Brikkado, organisée par l'UNICEF, aura lieu à partir du 20 novembre 2004, sur le thème de la démobilisation des enfants soldats. Cette opération consiste en la collecte des emballages de type «brique» par les élèves des classes primaires, qui sont ensuite recyclés, transformés en pâte à papier, puis imprimés en Papier Cadeau Unicef vendu à l'approche des fêtes de fin d'année.

Informations : 01 44 39 77 46.

Rubans du Patrimoine

Le concours des «rubans du Pa-



trimoine» distingue des communes ayant entrepris des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Les lauréats de la 10^{ème} édition sont les villes de Ballon, Coulommiers, Bassane,

Saint-Pierre et Cheniers, auxquelles se rajoutent 47 prix départementaux.

Informations : www.batiportal.com

Cartes de vœux

L'Unicef propose aux collectivités une collection de cartes de vœux pour sauver les enfants. Les cartes sont livrées à plat pour permettre à un imprimeur de les personnaliser à sa guise. La collection est déjà disponible et les commandes peuvent s'effectuer : par courrier à Unicef Service " Sociétés ", TSA 10002, 60929 Creil cedex 9 ; et sur www.unicef.fr.

Renseignements : 08 25 85 95 10

Public Sénat

Pour la 5^{ème} année consécutive, Public Sénat est le partenaire de l'AMF pour la couverture du 87^{ème} Congrès des maires de France, du 16 au 18 novembre 2004. Trois jours de débats, d'interviews et de reportages sont au cœur du congrès. Outre la diffusion en direct des moments forts de ce congrès, la télévision du politique réalisera la plupart de ses émissions sur place, parmi lesquelles : « Studio Ouvert », « Bouge la France ! » et « Face à la presse ».

Contact : Anne Esambert.

01 42 34 44 13.

Nutrition-santé

Lors du colloque sur le programme national nutrition santé (PNNS), Daniel Hoeffel et Philippe Douste-Blazy, ministre de la Santé, ont signé, le 4 novembre, une charte engageant les communes non seulement à intégrer les préoccupations et les recommandations de ce programme pour leurs activités de restauration (cantines scolaire, repas portés aux personnes âgées) mais aussi à en assurer la diffusion au travers d'actions de sensibilisation et d'éducation. Cette charte très concrète donne des exemples de ce qui peut être effectué par les mairies qui pourront la signer, participeront à côté des services de l'Etat, des professionnels de santé, du secteur agro-alimentaire à l'amélioration de la santé de leurs habitants.

Déclaration commune

L'AMF et les principales associations d'élus locaux ont établi avec l'Union Sociale pour l'Habitat une déclaration commune qui permettra de renforcer la coopération entre les collectivités territoriales, les organismes Hlm et l'Etat à l'occasion des conventions de délégation des aides à la pierre aux communautés et des conventions globales et de patrimoine des organismes Hlm. Les signataires de cette déclaration se sont engagés à développer des outils facilitant la mise en œuvre des politiques de l'habitat et à mettre en place un dispositif de suivi et d'échanges d'informations.

Sur l'agenda du président

- **5 OCTOBRE** : conférence de presse d'annonce du 87^e Congrès des maires et des présidents de communautés de France et du 9^e Salon des maires et des collectivités locales
- **9 OCTOBRE** : participation à l'assemblée générale des maires de Meurthe-et-Moselle
- **12 OCTOBRE** : participation au jury Territoria ; entretien avec Bernard Derosier, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT)
- **14 OCTOBRE** : intervention au 74^e Congrès de l'ADF ; participation au Congrès des SEM
- **15 OCTOBRE** : intervention lors de l'assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Nièvre
- **18 OCTOBRE** : entretien avec Dominique De Villepin, ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales
- **20 OCTOBRE** : rencontre avec Pascale Briand, déléguée de la mission interministérielle de lutte contre le cancer
- **21 OCTOBRE** : intervention au colloque franco-allemand de l'AMF

Carnet

Institut national des hautes études de sécurité : Jean-Pierre Balduyck, maire de Tourcoing (59)

Colloque franco-allemand

L'Association des maires de France et les trois associations d'élus locaux allemands ont organisé une journée d'échanges, le 21 octobre 2004 au Sénat, pour débattre de l'avenir de la coopération entre les collectivités territoriales des deux pays, dans l'Europe des 25.

Près de 150 personnes y ont assistés, dont près de 80 maires franco-allemands, avec l'intervention, notamment, de Claudie Haigneré, ministre déléguée aux Affaires européennes et de Michel Barnier, Ministre des Affaires étrangères, qui a appelé « les élus locaux à renforcer la coopération de ce réseau unique de proximité que constituent les jumelages et la coopération entre les villes et les communes ».

A l'issue des travaux, une déclaration solennelle a été prononcée.

Extraits :

« 60 ans après le débarquement des Alliés en Normandie, et plus de 40 ans après la signature du Traité de l'Elysée, l'Association des villes allemandes, l'Association des villes et des communes allemandes, l'Association des Kreis allemands et l'Association des maires de France entendent réaffirmer leur attachement à l'amitié franco-allemande. Les élus locaux [...] se félicitent du renforcement de la coopération entre leurs associations sur les questions européennes d'intérêt communal. »



Les Associations insistent sur l'entente franco-allemande qui demeure un des fondements de l'intégration européenne. [...] En ce sens, les 2 500 jumelages franco-allemands montrent la solidité de cette relation. Ils ont permis, en associant la jeunesse et la société civile, de renouer les liens d'une histoire commune. [...] C'est pourquoi nous souhaitons insister sur la nécessité d'apprendre la langue du partenaire. [...] Nous affirmons notre soutien au travail indispensable de l'OFAJ qui a permis et permet à la jeunesse d'être une partie prenante importante du processus. [...]

Cette coopération devrait par ailleurs s'élargir en direction des collectivités territoriales

des nouveaux Etats membres de l'Union européenne [...]. Une coopération sur les questions européennes à dimension locale est ainsi indispensable à l'avenir.

En dépit de différences dans les modes d'organisation territoriale, la commune constitue en effet la structure territoriale la plus semblable dans nos deux pays. [...]

La conjugaison des intérêts locaux peut résider dans une coopération d'un noyau dur entre les communes françaises et allemandes, qui sont parmi les plus engagées dans le processus d'intégration européenne, cela conférerait alors un poids supplémentaire aux revendications des communes au niveau européen. Il importe donc de donner une vraie dimension communale au moteur franco-allemand de la construction européenne.

A l'avenir, nous nous tenons prêts pour assumer ce défi et participer au processus de Poitiers entre régions françaises et Länder allemands. A l'avenir, nous souhaitons mettre en place des rencontres régulières afin d'échanger nos expériences et préparer des dossiers européens. »

Le texte complet de la déclaration solennelle est disponible sur le site de l'AMF : www.amf.asso.fr ■

International

Rencontre avec l'Association des maires des États-Unis

Le 18 octobre dernier, l'AMF a reçu le Président de l'Association United States Conference Mayors et maire d'Akron dans l'Ohio, Donald L. Plusquellic, pour une première prise de contact. La rencontre a porté essentiellement sur les finances locales et la coopération décentralisée. L'association United States Conference of Mayors est une organisation non partisane créée en 1932. Représentant les 1183 villes américaines de 30.000 habitants et plus, son rôle est reconnu au niveau national. Ses principales missions consistent à promouvoir le développement des politiques urbaines, à renforcer les liens entre les villes et l'échelon fédéral, à s'assurer de la bonne coordination de la politique fédérale avec les besoins urbains, à proposer aux maires des outils efficaces de gestion et de direction, enfin à constituer un forum permanent où les maires partagent leurs idées et expériences.

Coordinateurs internationaux en Europe

Les premières rencontres européennes des professionnels des relations internationales des collectivités territoriales, co-organisées par l'antenne européenne de l'AMF, ont eu lieu les 14 et 15 octobre derniers à Bruxelles. Cette manifestation a permis à plus de 250 professionnels des relations internationales des collectivités territoriales de 18 nations européennes d'échanger sur leurs pratiques et leurs expériences en matière de coopération décentralisée. De nouvelles rencontres devraient être organisées l'an prochain dans le but de créer un réseau des professionnels européens des collectivités territoriales. La première session a mis en exergue les réalités diverses que recouvre la profession de responsable des affaires européennes et internationales. Malgré des structures territoriales parfois très différentes et des moyens

humains, matériels et financiers disparates, les responsables des relations européennes et internationales jouent auprès des élus un rôle identique, avec des succès inégaux, dans la promotion d'une stratégie internationale et européenne de leur collectivité. La seconde session s'est concentrée sur la place des acteurs locaux et des associations nationales d'élus dans la construction européenne. Compte-tenu de l'impact croissant de la législation européenne sur la gestion publique locale, les autorités locales et régionales tentent d'accentuer leur influence sur le processus d'élaboration du droit communautaire aux niveaux européen et national. Margot Wallström, Commissaire européen, a souligné le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales dans l'établissement de liens entre l'Europe et les citoyens dont elles sont proches.

Élection à la présidence de l'AMF

Cinq candidats se présentent à la présidence de l'Association des maires de France. Ils exposeront leur programme lors de l'ouverture du congrès. L'élection aura lieu le mercredi 17 novembre 2004.



ANDRÉ LAIGNEL

Né le 4 décembre 1942.
Professeur de droit
Parti socialiste
● Maire d'Issoudun (Indre/ 14 666 hab.) depuis 1977
● Président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun
● Député européen depuis juin 2004
● Secrétaire général de l'AMF.
André Laignel est aussi :
● Premier vice-président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESER)
● Membre du Comité des finances locales
● Membre du Haut Conseil des musées de France
● Membre du conseil d'administration de l'INRAP (archéologie préventive)
● Président du groupe Télévisions locales et responsable des dossiers culturels au sein de l'AMF.
Il a également été :
● Secrétaire d'État à la formation professionnelle puis à l'Aménagement du territoire (1988-1993).



JACQUES PÉLISSARD

Né le 20 mars 1946.
Marié, 4 enfants
Avocat
Union pour un mouvement populaire (UMP)
● Maire de Lons-le-Saunier (Jura/ 19 966 hab.) depuis 1989
● Président de la communauté de communes du Bassin de Lons-le-Saunier
● Député du Jura depuis 1993 (membre de la Commission des finances de l'Assemblée nationale)
● Président du SYDOM du Jura
● Premier vice-président de l'AMF.
Jacques Pélissard est aussi :
● Président du Conseil national des déchets
● Vice-président du Cercle français de l'eau
● Membre du Comité national de l'eau
● Membre du conseil d'administration de l'ADEME
● Membre du Conseil national du développement durable
● Membre du Comité des finances locales.



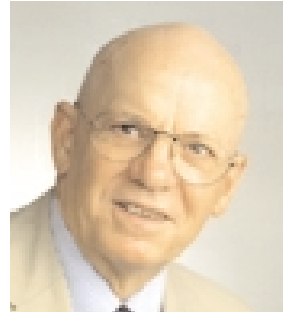
FRANÇOIS PELLETANT

Né le 21 octobre 1965
Informaticien
Centriste, élu non inscrit
● Maire de Linas (Essonne/ 5 020 hab.) depuis 1995
● Conseiller général du canton de Monthéry depuis 1998.
● Membre du bureau de l'Association des maires d'Île-de-France
François Pelletant est aussi :
● Auteur du livre « Vos élus, stars de la société réalité »
● Créateur du " Carrefour des Communes ", association pour la formation des élus agréée par le ministère de l'Intérieur.



GÉRARD PELLETIER

Né le 25 mars 1951
Professeur de chimie
● Maire de Raze (Haute-Saône/ 361 hab.) depuis 1983
● Président de la communauté de communes des Combes
● Conseiller européen depuis 1998.
Gérard Pelletier est aussi :
● Président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF)
● Membre du Comité des finances locales
● Membre du Conseil d'orientation du Centre de prospective de la gendarmerie nationale.



GÉRARD TARDY

Né le 5 novembre 1938
Marié, 4 enfants
Retraité du transport routier
Sans étiquette politique
● Maire de Lorette (Loire / 4901 hab.) depuis 1989
● Président du Syndicat intercommunal Gier/ Dorlay (Loire).
Gérard Tardy est aussi :
● Membre du bureau de l'Association des petites villes de France depuis 1995
● Trésorier adjoint de cette association depuis 2001
● Membre du conseil d'administration de la Fédération des maires de la Loire.
Il a été candidat à la présidence de l'Association des maires de France en 1995, 1998 et 2001.

RUBANS DU PATRIMONIE

Né de la volonté de quatre partenaires, l'Association des Maires de France, la Fédération française du Bâtiment, Dexia Crédit Local et la Fondation du Patrimoine, ce concours récompense les meilleures opérations de sauvegarde du patrimoine bâti menées par les communes.

Pour célébrer sa 10^e année, le cherche midi et Dexia Editions publient un ouvrage intitulé « Notre patrimoine de proximité - Un héritage à reconquérir ». Ce livre présente l'importance du patrimoine bâti et met en valeur l'engagement des collectivités locales. Il est illustré par une centaine de photographies de réalisations lauréates et mentionne toutes les communes distinguées depuis 10 ans.

Venez découvrir les ouvrages de Dexia Editions sur le stand Dexia Crédit Local au Congrès des Maires de France 2004



Notre patrimoine de proximité - Un héritage à reconquérir
Eva Bensard et Sophie Flouquet
Prix : 35 euros TTC (+ 3 euros de frais de port)
Contact : dexiaeditions@clf-dexia.com



Dexia Crédit Local est présent au Congrès des Maires de France

MAIRE
info

www.amf.asso.fr



de l'information en ligne
du lundi au vendredi, toute
l'actualité communale
et intercommunale.

Abonnement gratuit

L'amélioration
du cadre de vie
et la valorisation
du patrimoine bâti
sont plus que jamais au
cœur des préoccupations
des Français.



Concours doté de 10 000 euros, organisé par
l'Association des Maires de France,
Dexia Crédit Local, la Fédération Française
du Bâtiment et la Fondation du Patrimoine

**Vous qui êtes maire,
faites reconnaître le dynamisme de votre commune
en participant à la 11^e édition
du concours « les rubans du Patrimoine »**

Savoir-faire, ténacité, créativité : telles sont les qualités illustrées par les opérations récompensées, d'année en année, par le concours. Les « rubans » honorent le patrimoine bâti sans distinction d'époque, de nature ou de taille, en récompensant des opérations exemplaires.

Gravons ensemble la mémoire de votre commune

11^e ÉDITION DU CONCOURS

Association des maires de France - Dexia Crédit Local
Fédération Française du Bâtiment - Fondation du Patrimoine

Vous avez conduit une opération de rénovation ou de réhabilitation de votre patrimoine bâti communal ?
Les travaux, réalisés par des entreprises du Bâtiment, ont été terminés entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2004 ?

Alors participez à la 11^e édition des rubans du Patrimoine en envoyant votre dossier avant le 12 février 2005.

Pour en savoir plus :
Connectez vous sur le site www.batiportail.com
ou adressez vous à :
Fédération Française du Bâtiment
Concours « les rubans du Patrimoine »
33 avenue Kléber,
75784 Paris Cedex 16
par téléphone au 01 40 69 52 67

Agenda

15 novembre 2004

Journée des élus d'outre-mer

16-18 novembre 2004

87^e Congrès des maires et présidents de communautés de France

1er décembre 2004

Groupe de travail Fêtes foraines

9 décembre 2004

Bureau



Au sommaire
du n° 186 de
décembre 2004

Actualité : Les travaux du 87^e Congrès des maires et des présidents de communautés
. Logement social : les premières propositions pour mobiliser le foncier
. Le « baromètre financier » des communes et communautés en 2004 (étude annuelle AMF-Caisses d'épargne)
Interview : Dominique Perben, ministre de la Justice
Intercommunalité : L'impact de l'intercommunalité sur les bibliothèques et la lecture publique
Dossier : Les personnes âgées dans la commune : vieillir dans son quartier ou dans son village
Pratique : Comment aider les malvoyants à s'insérer dans la ville

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Lettre bimensuelle, n° 185, 41, quai d'Orsay
75343 Paris cedex 07, Tél. : 01 44 18 14 14 -
Fax : 01 44 18 14 15. **Directeur de la publication :** François Léonelli - **Éditeur :** Carine Collard - **Rédacteur en chef :** Marie-Hélène Galin - **Secrétaire de rédaction :** Patricia Paoli - **Maquette-mise en page :** Stéphane Camara - **Impression :** EGR - 86, rue du Colonel Fabien 94230 Cachan - **Abonnements :** Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64 - 22 numéros - Numéro 185. **N° de commission paritaire :** 0306G84411.

Crédit photographique : © Yves Gallois, p.3